

## CONSTRUIRE L'AVENIR DES RETRAITES POUR TOUS FORUM DU 27 MAI 2013

**ÉDITO** Marie-José KOTLICKI

# Une réforme au nom de la pensée unique

Refusant de rompre avec les logiques de financiarisation et la politique d'austérité, le gouvernement cède aux ambitions du Medef prônant la baisse du prix du travail, la flexibilité du marché du travail.

Ainsi, dans sa récente allocution télévisée, le président de la République formalisait le cahier des charges de la future réforme des retraites. Sous l'adage simpliste « *Vivre plus longtemps, implique de travailler plus longtemps* », il entérine ainsi le choix politique de ne pas augmenter les ressources du régime des retraites. Aucun bilan public n'est tiré des réformes précédentes, qui toutes depuis 1993, ont contribué à plomber le niveau des pensions sans remédier au déficit des régimes, préparant un recul officiel de l'âge de départ en retraite. Le cumul de ces décisions ébranle profondément notre système de répartition et percute tout notre système social. C'est pourquoi nous ne sommes plus seulement devant une énième réforme d'ajustement des retraites par rapport à l'espérance de vie et l'équilibre des comptes, mais bien à un tournant, proche d'une réforme désormais structurante de nos régimes de retraite au nom d'une pensée unique : le social, les droits des salariés doivent s'adapter à la plus forte rentabilité financière du capital.

## SOMMAIRE

### ■ RETRAITES

2/3 Le contexte par Marie José Kotlicki

4/7 Construire l'avenir des retraites  
pour tous par Eric Aubin

8/17 Réformes des retraites :  
le grand chambardement européen,  
Suède, Italie, France

18/21 Gagner l'opinion publique  
par Marie José Kotlicki

## Le contexte

Dans l'esprit des grands prêtres du libéralisme, la compétitivité des entreprises est réduite à l'unique mécanisme de la baisse du « coût » du travail. Leur objectif est donc réduire le niveau des prestations publiques de retraites d'autant plus que le système par répartition reste un obstacle au développement de la capitalisation et à l'émergence d'un marché concurrentiel et lucratif de la protection sociale. Cette option vise donc à exonérer les entreprises de toute contribution au financement des besoins sociaux de la collectivité.

**Marie-José Kotlicki**

### **LA RÉFORME VISÉE N'EST PAS UNE RÉFORME COMME LES AUTRES POUR TROIS RAISONS.**

Elle porte tout d'abord un principe sans précédent : l'insécurisation du niveau des pensions liquidées en appliquant la désindexation des retraites de l'évolution des prix, voie ouverte par la signature de certaines organisations syndicales de l'accord Agirc-Arrco du 13 mars 2013. Accompagnée par une nouvelle augmentation du nombre d'annuités exigées, cette réforme scellerait le sacrifice de la jeunesse en France, celui de la « génération double peine ». Les jeunes verraient l'horizon de la retraite inatteignable, son niveau amputé, mais aussi leur insertion professionnelle encore plus compromise.

### **L'EFFET IMMÉDIAT SERAIT L'AUGMENTATION DU CHÔMAGE POUR LES JEUNES.**

De telles dispositions modifieraient aussi radicalement la donne pour les retraités jusqu'à leur place dans la collectivité. De contributeurs à l'économie aujourd'hui, les retraités ainsi paupérisés seraient mis à la charge de la collectivité. Or, on ne peut réaliser une réforme des retraites sans prendre en compte ses impacts immédiats sur la santé des travailleurs, sur le niveau de l'emploi et du pouvoir d'achat des ménages, ou en ignorant la réalité des évolutions sociologiques de la population.

Enfin, les décisions envisagées feraient définitivement exploser le principe de solidarité entre générations, mais aussi entre composantes du salariat cadres et non-cadres, substituant au principe d'égalité des droits et de contribution proportionnelle à ses revenus, celui de l'équité au nom duquel on désindexerait plus fortement les pensions des plus aisés.

Il s'agit clairement d'exclure l'encadrement du système de solidarité pour mieux le pousser à la capitalisation et fragiliser tout l'édifice des retraites par répartition.

Le gouvernement s'apprête à étouffer le débat sur les propositions alternatives de réforme des retraites à partir de choix idéologiques

**Promouvoir  
un débat public  
et citoyen**

libéraux dogmatiques. C'est ainsi que la CGPME réclame la révision du système particulier des fonctionnaires au nom de l'équité. Quel rapport avec la situation des PME et TPE ? Quel degré d'expertise en la matière détient ce syndicat patronal vassal du Medef ? Si ce n'est pour façonner un contre modèle social.

La CGT fait le choix inverse, celui de promouvoir un débat public et citoyen sur les enjeux de la retraite autour d'une question clef : peut-on aujourd'hui avec l'augmentation de l'espérance de vie, du chômage, de la dette publique, financer un système de retraites par répartition solidaire à prestations définies ?

Comment anticiper le risque d'une réforme systémique qui, cacherait son nom, du fait du blocage actuel du gouvernement pour accroître les ressources des régimes de retraites. ♦

# Construire l'avenir des retraites pour tous ?

Face à une réforme des retraites annoncée, peut-être déjà en partie bouclée, la CGT avance ses propositions concrètes, tout en mettant en garde sur la période de consultation choisie, c'est-à-dire pendant les congés, sur la durée de cette consultation, qui ne permettra pas un véritable débat public, et sur les mesures évoquées qui l'orientent vers une réforme systémique qui ne veut pas dire son nom.  
**Eric Aubin**

**Remettre  
des mesures déjà  
prises sur la table  
des négociations**

« Le sujet des retraites est de tous les débats, de toutes les initiatives et mobilise les salariés. Quels sont les enjeux de la nouvelle réforme annoncée et comment pouvons-nous répondre à la problématique ? Depuis 1993, cinq réformes n'ont pas réglé la question et nous y revenons une nouvelle fois aujourd'hui. Cependant, d'importantes mesures ont été prises et méritent de revenir sur la table des négociations.

La première concerne le passage à une indexation des pensions sur les prix à la place d'une indexation sur les salaires. Elle a coûté cher aux retraités et aujourd'hui la suppression de l'indexation sur les prix risque d'aboutir à une baisse nominale des pensions. Elle coûte cher également aux actifs en faisant décrocher de leurs salaires le niveau de leurs futures pensions dont le pouvoir d'achat ne serait plus de surcroît garanti.

Ensuite, le passage de la base des 10 aux 25 meilleures années pour le calcul du montant de la retraite a fortement grevé le taux de remplacement. Le déroulement actuel des carrières, plus chaotique, devrait nous pousser à revenir sur cette durée pour tous les salariés du privé.

Puis, la durée de cotisation pour une retraite à taux plein est passée de 37,5 ans en 1993 - les salariés travaillaient alors 40 ans voire plus - à 41,5 années, tandis que l'emploi précaire progresse. Aujourd'hui, des chiffres sont évoqués : 43 ans, 44 ans.

Enfin, l'automatisme de l'augmentation de la durée de cotisation en fonction de l'espérance de vie introduit par la loi de 2003 reste discutable. Les gains d'espérance de vie ne doivent pas uniquement profiter au capital car elle participe du progrès social d'autant que la productivité augmente. Pourquoi les salariés n'en profiteraient-ils pas ?

Nous sommes dans une phase nouvelle élaborée par la conférence sociale de 2012 où a été acté le principe d'une nouvelle réforme en 2013.

## **TROIS RAPPORTS ESSENTIELS CONSTITUERONT LA BASE DE LA CONSULTATION :**

➔ Celui du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) : la question

Pour une plus  
large contribution  
des revenus  
financiers

essentielle reste la question financement et le déficit des régimes a été aggravé par la crise.

➔ Celui du Haut conseil du financement de la protection sociale prévu courant juin, juste avant la conférence sociale qui devrait servir les débats et la future réforme.

➔ Enfin, celui de la Commission pour l'avenir des retraites (CAR - ou Commission Moreau) chargée d'établir des scénarii pour la concertation. Nous sommes auditionnés dans le cadre de ce rapport et Yannick Moreau, pilote du CAR, nous a déjà précisé « qu'il n'en sortirait pas de propositions agréables ». Le rapport ne traiterait pas de la question du financement, alors que c'est un des leviers dans la réforme que propose la CGT.

## DES PISTES DE RÉFLEXIONS NOUS SONT PROPOSÉES :

**Une désindexation des pensions de l'évolution des prix : dans les régimes complémentaires**, elle entraînera en trois ans, une baisse de près de 3% du pouvoir d'achat pour les retraités. Trois organisations syndicales l'ont approuvée, ce qui enclenche une mécanique infernale contre la croissance et donc l'emploi. C'est pourquoi la CGT s'y oppose.

**Un allongement des durées de cotisation**, supposé justifié par l'augmentation de l'espérance de vie : ce sera une baisse du niveau des pensions pour un nombre de plus en plus élevé de salariés qui partiront en retraite avec une pension amputée par une décote. Une mesure qui permet des économies importantes sur le dos des futurs retraités. Notons que, dans certains pays, l'espérance de vie stagne, voire régresse notamment à cause de la destruction de la protection sociale.

**Nous sommes donc défavorables aux propositions ainsi avancées.**

Un calendrier a été fixé pour ces négociations : des 20-21 juin à la fin juillet, pas de rendez-vous en août et une reprise des concertations début septembre avec une date butoir fixée au 20 septembre.

**Ce calendrier pose plusieurs questions.** La trop courte durée de la concertation interdit tout débat public. La période choisie, c'est-à-dire l'été, est propice aux passages en force, favorisés par la période des congés annuels.

**Cette méthode n'est pas la bonne.** Elle s'apparente au schéma courant utilisé par Nicolas Sarkozy. Il nous faut imposer une véritable concertation à une meilleure période et d'une durée raisonnable, pour faire connaître nos propositions pour la pérennité de nos régimes et un bon niveau de pension dès 60 ans.

Même si le 3 juin le premier rapport pour l'avenir des retraites a été présenté, et servira de trame pour les concertations à venir, pour la CGT, la question du déficit des régimes de retraite reste fondamentale.

Depuis 1993, nous portons une véritable défense du financement qui nous permette de jouer sur les ressources, donc sur les cotisations, car nous n'acceptons pas que ce déficit se creuse.

Pour une  
coordination entre  
les régimes  
de retraite

## NOS TROIS PROPOSITIONS PRINCIPALES :

**Une double modulation des cotisations patronales.** Le problème du financement des retraites est, avant tout, un problème d'emploi. Si la France n'avait que 4% de chômeurs, la moitié des problèmes de financement serait résolue. Moins les entreprises ont de masse salariale, moins elles cotisent. Ce sont les règles actuelles. Elles sont contre productives en matière d'emploi. Nous préconisons la mise en place d'un dispositif favorisant l'emploi, notamment dans les PME, PMI et les ETI.

Les grands groupes bénéficient des exonérations les plus importantes. Ils captent l'argent public à travers une politique de bas salaires (en dessous de 1,6 Smic, une entreprise bénéficie d'exonérations de cotisations). Une double peine. Il faut prendre en compte la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée, pour que des entreprises dégagant des richesses avec peu de salariés participent plus au financement de la protection sociale.

La modulation doit bénéficier aux entreprises qui créent de l'emploi. Il faut aussi mettre en avant les critères de l'emploi des jeunes, le taux de précarité et le respect de l'égalité femmes hommes. Ces critères pourraient être pris en compte pour mesurer la politique de l'emploi des entreprises.

**La mise à contribution des revenus financiers** de l'entreprise. Avec un taux de cotisation identique à celui des salariés, 20 milliards pourraient être dégagés. Le déficit prévu par le COR, à l'horizon 2018-2020, est estimé à 21 milliards d'euros. Ce « pactole » pourrait créer les conditions d'une amélioration des régimes de retraite, tant en matière de droits que de prestations. Il ne faut pas oublier, que depuis 1983, 10% du PIB est passé du travail au capital : soit environ 200 milliards d'euros en 2012.

**Elargissement de l'assiette des cotisations.** La politique d'exonération nous coûte 30 milliards chaque année. L'exemption des stock-options, participations, bonus entraîne un manque à gagner de 9 à 10 milliards pour les caisses de retraite. Tous les revenus doivent être soumis à cotisations.

## NOUS ALLONS DÉFENDRE CES MESURES.

Quant à la nécessité de réformes systémiques, elle est discutable. La Suède l'avait engagée avant les crises. En France, les conditions actuellement ne sont pas les mêmes. Les Suédois avaient des réserves et ont passé 10 ans à mettre en œuvre cette réforme. Même le COR a mis en avant dans son 7<sup>e</sup> rapport qu'une réforme systémique ne réglerait pas le problème des financements.

## A QUOI BON UNE RÉFORME SYSTÉMIQUE ?

### **Pourquoi la CGT est-elle opposée à cette réforme systémique ?**

Ne pas savoir à quel âge on part à la retraite et avec quel niveau de pension a un impact sur les jeunes. Notre position est de redonner confiance aux jeunes envers leurs régimes de retraite et d'attirer leur attention sur les risques d'une réforme qui nous amènerait vers la disparition du régime de solidarités à prestations définies. C'est aussi vrai pour les cadres qui ont vu leur niveau de taux de remplacement baisser depuis 1994. Si

## Résoudre la question de l'inégalité femmes/hommes

l'on n'y prend garde, ils vont se tourner vers la capitalisation. L'argent fuira ainsi le système de répartition solidaire. Attention à une réforme qui ne dit pas son nom. Yannick Moreau a même évoqué une règle qui permettrait de corriger le calcul si la situation s'avérait différente de celle prévue à l'origine : un système automatique qui permettrait de pallier les aléas de la situation économique ou du chômage. On tombe bien dans une réforme systémique qui ne dit pas son nom.

Un régime par points (voir Arrco et Agirc) prend en compte l'ensemble de la carrière, ce qui devient problématique avec la précarisation galopante des carrières. Ainsi dans les régimes de base, le passage des 10 aux 25 meilleures années pour le calcul des pensions a coûté très cher aux actifs et aux retraités. A l'Agirc la différence du montant de la pension de droit direct (hors réversion) entre les femmes et les hommes est de 60 % alors qu'elle est de 38 % dans le régime général. Les précaires vont payer cash cette mesure, si elle est mise en œuvre.

Nous avons lancé une campagne de sensibilisation, en 2010, qui nous avait permis de former 20 à 23 000 militants. Nous recommençons.

Nous posons aussi la question de la maison commune des régimes de retraites pour une coordination entre les différents régimes de retraite essentielle pour la réversion ou pour les poly-pensionnés. »



Voici, en résumé, le contenu des interventions de ce forum du 27 mai 2013. Un tour d'horizon édifiant avec un « spot » européen qui met en perspective, l'ensemble du mouvement des réformes au sein de la Communauté européenne. La totalité des interventions sont disponibles sur le site de l'UGICT-CGT :

<http://www.ugict.cgt.fr/retraites>

### TABLE RONDE N°1

# Capitalisation, répartition, prestations définies ou cotisations définies

## Les systèmes de retraite en France et à l'étranger

Par Marco Geraci, chargé de mission, au Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (COR)

## Un dispositif unique ne peut répondre à l'ensemble des exigences

**L'ÉTUDE DE 11 PAYS** a permis de prendre en compte un grand nombre de situations macroéconomiques toutes comparables à la France et de constater une pluralité de modèles d'inspiration dans la constitution des systèmes de protection sociale. Il en ressort deux constats : comparaison n'est pas raison et tous les systèmes ne sont pas transposables même si un système de retraite a pour finalité d'assurer aux retraités actuels et futurs un niveau de ressources satisfaisant, sécurisé et anticipé sans oublier l'articulation avec d'autres objectifs économiques. Un dispositif unique ne peut répondre à l'ensemble de ces exigences.

Les retraites collectives obligatoires peuvent prendre la forme de la répartition : « les pensions d'aujourd'hui sont financées par les cotisations des actifs d'aujourd'hui ». Ces systèmes de retraite par répartition peuvent fonctionner en annuités, en points ou en comptes notionnels.

Les retraites par capitalisation professionnelles à prestations ou à cotisations définies sont soumises aux aléas des marchés financiers. Les retraites personnelles, également par capitalisation, dépendent de la capacité d'épargne des individus et sont exposées aux mêmes risques. Toutes deux sont sources de grandes inégalités.

La comparaison des systèmes de retraite des différents pays reste délicate compte tenu de leurs spécificités : l'apparente simplicité d'un régime public unique peut être contrebalancée par la complexité, souvent ignorée, résultant d'une mosaïque de régimes complémentaires professionnels en répartition et / ou capitalisation.

Au final, les arbitrages témoignent de choix de société, implicites ou



## Les retraites publiques suédoises

Par Ole Settergren, Directeur des études de la recherche et de prospective à l'Agence nationale suédoise pour les retraites

explicites, en fonction des recettes consenties pour le système, du niveau de revenu souhaité pour les retraités, des partages souhaités entre temps d'activité et temps de retraite, et des générations sur lesquelles on souhaite opérer les ajustements.

**LES RAISONS DE LA RÉFORME SUÉDOISE ENTREPRISE** au début des années 1990 sont multiples: l'épuisement à l'horizon 2015 des réserves capitalisées pour financer les retraites, des problèmes d'équité intra-générationnelle, car les hauts revenus étaient privilégiés, des questions d'équité intergénérationnelle, car le déficit de l'ancien système était payé par les jeunes. Parmi les cinq objectifs poursuivis par la réforme, le principal était d'obtenir un équilibre financier absolu avec un taux de cotisation fixe, indépendant de l'économie. La mise en œuvre « des comptes notionnels » a obéi à trois principes simples: toutes les cotisations comptent dans le calcul de la pension (sans cotisation aucune pension sauf le minimum garanti); l'indexation des pensions est fixée sur l'évolution du salaire moyen (sauf recours au mécanisme d'équilibrage automatique); le montant de la retraite diminue avec l'accroissement de l'espérance de vie pour chaque tranche d'âge sauf si l'on accepte de prolonger sa vie professionnelle.

## Les réformes des retraites en Italie

Par Laura Crescentini, coordinatrice technique d'Assoprevidenza

**L'ITALIE A CONNU, DEPUIS 1919**, 7 réformes des retraites: 1919, 1969, 1992, 1995, 2004, 2007, 2011 et enfin en 2013, en cours de construction. Certaines se sont chevauchées. En 1969, l'Italie abandonne la capitalisation pour le système par répartition à prestations définies et donne la possibilité à certaines catégories d'opter pour des régimes spéciaux. De 1970 à 1992, les prestations connaissent une amélioration en revanche les différents régimes commencent à connaître des difficultés financières et un besoin d'harmonisation se fait sentir. La réforme AMATO, à partir de 1992, a engagé un processus d'harmonisation des différents régimes et de rétablissement de leur équilibre financier qui s'est concrétisé en 1995 par la réforme DINI. Celle-ci, à l'issue d'une période transitoire toujours en cours, substituera totalement à l'ancien système par répartition et à « prestations définies » un système toujours par répartition mais « à cotisations (contributions) définies » avec pour objectif de maintenir à l'horizon 2060 la part de PIB qui était consacrée en 1995 au financement des retraites, à savoir 14%. Compte tenu de l'augmentation du nombre de retraités et de leur espérance de vie attendue sur cette période, le financement à ressources constantes aura pour effet une baisse drastique du niveau des pensions, de 10 à 20 points, conjugué à un relèvement de l'âge de la retraite reporté à terme à 70 ans par la réforme FORNERO de 2011.

TABLE RONDE N°2

# Les réformes en Europe et l'actualité française

## L'Europe incompétente pour imposer sa réforme

Par William Lis, responsable du secteur  
international  
de l'Ugict CGT

**AU COURS DES VINGT DERNIÈRES ANNÉES**, quasiment tous les pays développés ont mené au moins une réforme des retraites. Confrontés à des difficultés souvent similaires, chaque système a pourtant été réorienté selon des modalités propres et en suivant des temporalités spécifiques. En Europe, les systèmes à piliers multiples (qui comportent une retraite de base forfaitaire financée en répartition, complétée par des éléments financés en capitalisation) ont longtemps été présentés comme les mieux adaptés aux contraintes démographiques.

Ces systèmes ont souffert, plus que les autres, de la crise économique de 2008, plongeant des populations entières de retraités dans la pauvreté. Les réformes menées en Scandinavie s'appuyaient sur des mécanismes assez différents. Dans un contexte proche du contexte français, l'Allemagne a mis en place des réformes assez similaires aux nôtres, mais plus radicales.

Aujourd'hui, dans notre pays, à l'approche d'une nouvelle réforme annoncée du système de retraite, **l'idée commune voudrait que l'Union Européenne exige cette réforme et en impose les grands axes, « qu'il est impossible de faire autrement ».**

Pourtant, si l'on examine les traités, lois fondamentales de l'UE, la politique des retraites demeure clairement une compétence nationale. **Le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) actuellement en vigueur, considère la politique sociale comme une compétence partagée entre l'UE et les États.**

C'est à dire que la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres et peuvent donc ... être mieux réalisés au niveau communautaire. En outre, en vertu du principe général de proportionnalité, le contenu et la forme de l'action de l'Union n'excèdent pas ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs des traités.

Soyons bien clairs. **Si un pays fait des choix politiques innovants en matière de protection sociale, tout en respectant les engagements pris par ailleurs dans les traités, l'UE n'a aucune légitimité à imposer tel ou tel système.**

Pourtant, cela n'a pas empêché la Commission de produire en février 2012 un livre blanc intitulé : « Une stratégie pour des retraites adéquates, sûres et viables » dans lequel elle préconise des mesures en matière de retraites, qu'elle recommande fortement aux états, et qui servent de base à des protocoles d'accords pouvant être signés par ces mêmes états.

**Europe :  
la commission  
européenne  
ne dit rien sur  
l'augmentation  
des ressources**

## **D'ABORD QUELQUES MOTS SUR LE CONCEPT DE "LIVRE BLANC".**

Il s'agit d'un concept issu du monde de l'entreprise. C'est un recueil d'informations destiné à un public déterminé pour l'amener à prendre une décision sur un sujet particulier.

Lorsqu'ils sont produits par l'Union Européenne, les « livres blancs » contiennent un ensemble argumenté de propositions d'actions communautaires dans un domaine spécifique. Ils visent à donner naissance à des décisions politiques et à une politique européenne concertée sur un sujet donné.

C'est une étape dans l'élaboration possible d'une directive, mais qui est encore très loin (à plusieurs années) de l'adoption de la Directive et donc de sa transposition dans les législations nationales.

A la suite de ses analyses annuelles de la croissance publiées en 2011 et en 2012, la Commission a donc présenté dans ce « Livre Blanc » de grandes orientations pour les réformes des retraites, qui, je cite, « contribuent à un assainissement budgétaire porteur de croissance et qui garantiront l'adéquation et la viabilité des pensions ». Le ton est donné. Elle y a souligné que, pour atteindre ces objectifs, il importait de trouver un meilleur équilibre entre la durée de la vie professionnelle et celle de la retraite et de promouvoir l'épargne retraite complémentaire.

## **PLUS PRÉCISÉMENT, LA COMMISSION A FAIT CINQ RECOMMANDATIONS PRINCIPALES :**

- a) adapter l'âge de la retraite pour tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie ;
- b) limiter l'accès aux régimes de retraite anticipée et aux autres possibilités de sortie prématurée du marché du travail ;
- c) favoriser l'allongement de la vie professionnelle en améliorant l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, en adaptant les lieux de travail à une main d'œuvre plus diversifiée, en développant les possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés et en promouvant le vieillissement actif et en bonne santé ;
- d) égaliser l'âge ouvrant droit aux prestations de retraite pour les hommes et les femmes ;
- e) encourager le développement de l'épargne-retraite complémentaire afin d'accroître les revenus des retraités.

En dehors des Annexes, le « livre blanc » est un document d'une quinzaine de pages, disponible en Français, que j'invite chacun à parcourir. Je citerai ici seulement quelques passages qui illustrent selon moi la philosophie de ses auteurs :

*« Le fait de rester actif pendant une partie des années de vie gagnées ne signifie pas que les personnes âgées seront privées de leur retraite bien méritée au profit des jeunes.*

*La disponibilité accrue de travailleurs âgés expérimentés renforcera le potentiel de croissance de l'Europe et créera ainsi davantage de possibilités et de meilleures conditions de vie pour les jeunes comme pour les plus âgés.*

## La Commission délaïsse les aspects sociaux

*Les réformes visant à maintenir les travailleurs au travail plus longtemps doivent également être axées sur la suppression des possibilités injustifiées de retraite anticipée applicables à tous les salariés ou à certaines professions.*

*Il est nécessaire d'améliorer la qualité des produits financiers d'épargne-retraite individuelle non liés à l'emploi, tels que les régimes du troisième pilier et d'autres produits financiers utilisés pour compléter les revenus des personnes âgées.*

*Il est indispensable d'améliorer l'information et la protection des consommateurs pour que les travailleurs et les investisseurs aient davantage confiance dans les produits financiers d'épargne-retraite.*

*L'épargne-retraite complémentaire doit contribuer davantage à garantir l'adéquation future des pensions, c'est pourquoi les États membres devront trouver les moyens d'améliorer le rapport coût-efficacité et la sûreté des régimes de retraite complémentaires et de rendre l'accès à ceux-ci plus équitable».*

### **ON LE VOIT, IL S'AGIT DE RECOMMANDATIONS QUI VONT CLAIREMENT À L'OPPOSÉ DES POSITIONS DE LA CGT.**

Face à ce document de la commission, dans le cadre du Dialogue Social Européen, les organisations syndicales européennes ne sont pas restées silencieuses et je voudrais vous faire part ici, dans cette journée organisée par l'UGICT-CGT, des commentaires d'Eurocadres, organisation associée à la CES représentant les ingénieurs, cadres et techniciens au niveau interprofessionnel européen.

Je tiens à dire que cette réponse a été faite dans un consensus syndical européen et également dans un consensus syndical français (la France ne disposant que d'un seul siège dans l'instance de direction d'Eurocadres alors que sept organisations syndicales françaises, dont l'UGICT-CGT, en sont membres). Cette réponse est disponible en Anglais sur le site d'Eurocadres, à la disposition de tous.

**Eurocadres y réaffirme que le premier rôle d'un système de retraites est de garantir un bon niveau du montant des retraites et cela dans la durée.** Les syndicats européens reprochent à la commission une analyse trop axée sur les aspects macro-économiques au détriment des aspects sociaux.

**Eurocadres réaffirme également que l'on ne peut pas s'interdire la possibilité de plans de retraites anticipées,** notamment lors de crises économiques et sociales.

**Le texte dénonce également le caractère injuste des mesures d'augmentation de l'âge de départ à la retraite** et nous y insistons sur la nécessité de tenir compte des périodes d'études et de stages.

**Cette mesure, portée par l'UGICT-CGT, sous l'étiquette de « validation des années d'études » a donc trouvé son écho auprès de nos partenaires syndicaux à l'échelle européenne.**

Concernant l'égalité des pensions entre les femmes et les hommes,

**Eurocadres partage l'idée selon laquelle c'est par l'égalité pendant la période de travail que l'on pourra durablement obtenir une égalité des pensions** mais rappelle que l'on ne peut pas faire comme si les inégalités n'avaient pas existées dans le passé avec des conséquences sur les retraites actuelles et à court et moyen termes.

En matière de systèmes de retraite, **Eurocadres réaffirme la prépondérance du premier pilier et insiste également sur l'indispensable portabilité des droits à la retraite dans le cadre de la mobilité des salariés en Europe.**

En conclusion, **Eurocadres regrette que rien ne soit dit par la Commission sur les possibilités d'augmentation de ressources des systèmes de retraites**, notamment à travers le développement de l'emploi qualifié et de salaires en rapport avec ces qualifications.

On voit que le fossé est immense en Europe entre, d'une part, les idéologues de la Commission, déconnectés des réalités vécues par les citoyens et qui pensent que les marchés peuvent réguler nos systèmes de retraites et, d'autre part, les organisations syndicales européennes. Partout en Europe, les systèmes de retraite sont aujourd'hui en question, poussés vers les recommandations bruxelloises. **Dans ce contexte, nul doute que la réponse du modèle social français va être particulièrement observée en Europe.**

Face à cette situation, il nous appartient de promouvoir partout la solution proposée par la CGT, solution financée qui permet à chaque salarié de profiter plus longtemps de la retraite et avec un maintien de son niveau de vie.

## La réforme italienne : des impacts très négatifs

Par Italo Stellon, Président de l'Institut National Confédéral d'Assistance (INCA), ancien syndicaliste de la CGIL

**EN ITALIE, PENDANT LES ANNÉES 90**, avec la réforme «Amato» de 1992 et ensuite avec la réforme «Dini» de 1995, le système de prévoyance italien a subi des interventions structurelles très importantes qui ont :

- ➔ modifié le système de revalorisation des retraites, en remplaçant l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires par une indexation sur l'évolution des prix ;
- ➔ modifié les critères pour partir à la retraite, en augmentant l'âge de départ et la durée des cotisations ;
- ➔ modifié la méthode de calcul des pensions, en introduisant un calcul basé sur les cotisations réellement versées au cours de toute la vie professionnelle, en lieu et place d'un calcul ayant **pour objectif la continuité du niveau de vie tout au long de la retraite.**

Cette dernière modification, qui entrera en vigueur dans les prochaines années, marquera profondément les revenus des retraités avec un taux de remplacement du salaire qui pourra difficilement atteindre 60%. De surcroît, dans les dix dernières années, l'âge de départ à la retraite a été constamment relevé. Il s'en est suivi de grands changements au sein du marché du travail. Si en 2001, seulement 27% des personnes

### Italie : l'âge de la retraite reporté à terme à 70 ans

entre 55 et 64 ans travaillaient, en 2010 le taux est passé à 37%, soit une croissance de dix points.

Mais cette évolution n'a pas été accompagnée par une croissance de l'emploi suffisante pour soutenir d'un côté le recul de l'âge de départ à la retraite et de l'autre l'arrivée sur le marché du travail d'un nombre croissant de jeunes.

### **MALGRÉ LES CORRECTIONS APPORTÉES LORS DU DÉBAT PARLEMENTAIRE, LE JUGEMENT SUR UNE TELLE RÉFORME RESTE FORTEMENT NÉGATIF POUR AU MOINS QUATRE RAISONS CONCRÈTES :**

➔ Les interventions sur le système de retraite sont le résultat d'une action menée dans un contexte d'urgence financière qui a provoqué un grand nombre de problèmes au moment de leur mise en œuvre. Le plus grave est celui connu sous le nom de « *lavoratori esodati* », 300.000 personnes qui ont accepté leur départ à la retraite sur la base de normes antérieures et qui soudain se retrouvent sans emploi et sans retraite avec la nouvelle législation.

➔ À travers l'alibi de la crise, ont été introduites des mesures structurelles qui touchent lourdement les revenus et les droits des retraités, des salariés, des femmes et des jeunes.

➔ L'augmentation soudaine de l'âge de la retraite liée également à l'augmentation de l'espérance de vie, provoque des changements qui frappent particulièrement les femmes. Celles-ci ne pourront parvenir aux nouveaux critères pour le départ à la retraite que 6 ans et 7 mois plus tard par rapport aux critères actuels.

➔ Si par cette réforme, l'intention du gouvernement était de fournir une réponse aux problèmes dus au vieillissement de la population italienne, force est de constater qu'il n'a pas évalué la relation entre le système de retraite et la situation du marché du travail, notamment en période de crise.

Les données du CNEL confirment que la réforme de la sécurité sociale provoquera une offre supplémentaire sur le marché du travail de 860.000 personnes en 2020, par rapport à la tendance naturelle basée sur le système des normes précédentes.

Selon les analyses du CNEL, la sortie tardive du marché du travail des travailleurs âgés nécessiterait, pour être réabsorbée, une augmentation de l'offre d'emploi que seule une croissance économique d'au moins 1,5% par an rendrait possible.

Mais les données conjoncturelles actuelles font état de niveaux de croissance bien plus faibles, qui donnent à craindre qu'une partie de cette offre potentielle de travailleurs âgés ne trouve pas ou ne puisse pas garder un emploi : le niveau de leurs futures pensions s'en trouverait encore plus diminué.



### Le système de pension suédois n'est pas un exemple à suivre !

Par Karl Gustav Scherman Président d'honneur de l'AISS (Association internationale de Sécurité sociale), ancien directeur de l'agence de sécurité sociale suédoise.

**Suède : le montant des retraites diminue avec l'espérance de vie**

**LA RÉFORME EN SUÈDE** était nécessaire en raison d'un système beaucoup trop généreux, mais les réformateurs ont, peu à peu, perdu tout intérêt pour les conséquences de leur réforme sur les « vrais gens ».

La stabilité financière du nouveau système de retraite a été érigée en principe sans considération aucune pour les conséquences sociales de la réforme. La durée de carrière a été allongée sans se préoccuper de la réalité des perspectives d'emploi, et tout a été progressivement automatisé, piloté par des formules. L'idée fondamentale qu'il est de la responsabilité politique de trouver un équilibre équitable entre les pensions, l'âge de la retraite et les cotisations a complètement disparu.

Ainsi le nouveau système de pension est-il supposé rester « immuable jusqu'au prochain âge de glace ». Car il est fondé sur une prescription politique : **le taux de cotisation du système public de pension liée au salaire ne doit plus changer à l'avenir, et ce définitivement.**

C'est le principe fondateur du régime de comptes notionnels à **cotisations définies**, qui n'a soulevé aucune opposition publique **en dépit de la diminution à venir des pensions.**

La réputation de la Suède d'être un Etat providence progressiste a partout été utile aux hommes politiques pour présenter leurs propositions de réforme comme conformes au modèle suédois.

Pas étonnant que les ministres des finances partout dans le monde, comme les représentants de la Banque mondiale, voient cela comme la solution définitive : **pas de dispute politique. Les cotisations ne seront plus jamais relevées.**

Il en résulte un système qui délivre une rente viagère proportionnelle à l'espérance de vie à la retraite en lieu et place d'une pension de retraite proportionnelle au salaire : plus on diffère son départ en retraite, plus élevé est le montant de la rente. De ce fait « l'âge normal de la retraite » a disparu en Suède.

Cette rente est toutefois soumise à un mécanisme d'équilibrage automatique dont la fonction est d'ajuster chaque année le montant global des rentes à verser aux ressources totales encaissées par le régime. Ce mécanisme, qui ne devait intervenir qu'en dernière extrémité, est désormais activé en permanence en dépit d'une économie florissante.

Or ce mécanisme transfère tous les risques économiques sur l'individu et induit une baisse considérable des taux de remplacement du salaire par la rente de retraite. Selon les chiffrages de l'Union européenne, pour un taux moyen de remplacement brut du salaire par la pension qui s'établissait en 2004 à 70,9 %, la perspective ne serait plus en 2050 que de 54,6 à 49,5 % !

Le risque de paupérisation de la population retraitée est donc bien réel, d'autant plus que le filet de sécurité constitué par le minimum de pension garanti (l'équivalent du minimum vieillesse) est appelé à s'effondrer en raison sa désindexation de l'évolution des salaires au profit d'une indexation sur les prix, pourtant jugée tout aussi déraisonnable par l'Autorité des pensions que par l'OCDE.



### AU TOTAL, LE NOUVEAU SYSTÈME N'OFFRE :

- ni pensions adéquates
- ni justice sociale
- ni transparence

Des voix s'élèvent pour appeler à une réforme de la réforme. Mais la coalition politique qui, en 1998, lui a accordé 80 % de ses suffrages au Parlement, a aujourd'hui un droit de veto sur tout ; le ministère responsable se dit ouvert à tout sauf à augmenter les cotisations ou abolir le mécanisme automatique d'équilibrage ; quant aux employeurs, ils déclarent ne pas être intéressés par une coopération avec le gouvernement dans ce domaine.

Le monde attend un nouveau modèle : le modèle français peut-être !

### TABLE RONDE N°3

# Cadres, non-cadres : quel financement pour les retraites ?

## Réforme des retraites 2013 : les choix

Par Sylvie Durand, responsable  
du secteur retraites  
de l'UGICT-CGT

**ALORS QUE LES RETRAITÉS SERONT À L'AVENIR PLUS NOMBREUX** et vivront plus longtemps, le gouvernement s'apprête à lancer une nouvelle réforme reposant pour l'essentiel sur un financement à ressources constantes des régimes de retraite. Il faudrait donc se résoudre à travailler à terme jusqu'à 70 ans ou renoncer au maintien de son niveau de vie une fois retraité.

**Pourtant la retraite dès 60 ans, avec au moins 75% du revenu d'activité reste un objectif économiquement et socialement réalisable pour tous, encadrement compris.**

Point de fatalités économique ou démographique en la matière : telles étaient déjà les conclusions du Conseil d'Orientation des Retraites dès son premier rapport.

Aujourd'hui, les mêmes conclusions s'imposent. Le financement des retraites, par la seule augmentation de la part salariale des cotisations, opéré de manière à égaliser le revenu moyen des retraités, dès 60 ans, avec celui des actifs (compte tenu des jeunes qui sont à leur charge) n'empêcherait pas une augmentation significative du pouvoir d'achat des actifs sur les quatre décennies à venir. Ainsi à l'horizon 2050, le pouvoir

### Le financement des retraites : contraintes de long terme et difficultés liées à la crise

Par Gérard Comilleau, directeur adjoint  
du département d'études de l'OFCE

d'achat des « moins de 60 ans » augmenterait-il de 44 % sous hypothèse d'une croissance en termes réels de 1,5 % et de 18 % sous hypothèse d'une croissance réelle de 1 %.

**Bien évidemment, le rétablissement du droit à retraite dès 60 ans avec au minimum 75% de taux de remplacement peut être financé en mettant à contribution les profits, notamment par une augmentation de la part dite « patronale » des cotisations :** les gains de pouvoir d'achat pour la population active s'en trouveraient alors majorés.

Pour le détail de la démonstration, se reporter aux pages 12 à 14 de la brochure : Le rendez-vous des retraites 2013 : quels enjeux, quelles batailles ?

<http://www.ugict.cgt.fr/articles/actus/commande-brochure-retraites-ugict-2013>

**LE SYSTÈME DE RETRAITE DES FRANÇAIS EST QUASI ÉQUILIBRÉ** à long terme du fait des réformes passées. Mais les perspectives de taux de remplacement sont très négatives. Une réforme qui augmenterait les dépenses devrait intégrer une hausse du taux de cotisation des salariés.

**La crise est la principale responsable des déficits courants.** Ils doivent être gérés macro économiquement selon les mêmes règles que l'ensemble des déficits publics, c'est-à-dire en cherchant à trouver rapidement une trajectoire de croissance soutenable (baisse du chômage avant réduction de la dette).

**Le système actuel est bancal à cause d'une règle d'indexation des pensions déstabilisante.** Il faut revenir à une indexation des pensions nettes sur les salaires nets (avec un ajustement des taux de remplacement ou une hausse de cotisations).

**Reste la question de la réforme systémique :** l'hétérogénéité du système rend sa gestion très complexe (poly pensionnés, contraintes budgétaires différentes pour la base et les complémentaires, etc.) ; choix difficile entre réforme radicale ou harmonisation progressive ?

# « Gagner l'opinion publique pour conforter et développer notre système de répartition solidaire est à notre portée ».

C'est en gagnant l'opinion publique pour conforter et développer notre système de répartition solidaire que nous pourrions répondre aux aspirations et aux attentes d'une population désorientée par un discours dans lequel se confortent les économistes toutes tendances confondues. Le passage à une réforme systémique à cotisations définies est une réforme totalement irresponsable. « *There is no alternative* », une sentence emblématique qui a traversé le Channel et les années pour refleurir ici et maintenant.

**Marie José Kotlicki**

**Un bras de fer  
s'est engagé  
entre patronat,  
gouvernement  
et organisations  
syndicales...**

Avec l'allongement de l'espérance de vie et l'augmentation du nombre des retraités, le financement à ressources constantes a pour nécessaire corollaire, le recul de l'âge effectif de départ en retraite et la diminution du niveau des pensions.

Un bras de fer s'est engagé entre patronat, gouvernement et organisations syndicales sur la question déterminante des ressources nouvelles pour le financement des régimes de retraite.

Ce bras de fer n'a pas permis au Medef d'obtenir gain de cause sur un financement à ressources constantes des régimes ARRCO et AGIRC. Nous avons ainsi obtenu une augmentation des cotisations : nous pouvons la gagner à une toute autre dimension.

Cependant, la désindexation des retraites complémentaires de l'évolution des salaires d'abord, puis maintenant des prix, a ouvert une double brèche, en diminuant de façon drastique le niveau de vie des retraités et, ce n'est pas un hasard, en affectant plus fortement l'AGIRC. Ces mesures pénalisent en premier lieu les Ictam, avec en cumul, une perte de pouvoir d'achat des pensions AGIRC par rapport aux salaires de 10% en vingt-ans. Ces mesures s'inscrivent dans une politique de surexploitation du travail qualifié et dans la volonté de faire de ces catégories le cheval de Troie de la destruction des garanties collectives en les poussant vers la capitalisation.

Cette situation serait aggravée si elle chutait sur une réforme systémique où les cotisations sont bloquées et où les ajustements à la situation économique s'opèrent à travers le niveau des pensions pour maintenir l'équilibre des régimes.

Le propre des systèmes à cotisations définies est de délivrer une rente viagère, c'est-à-dire une prestation inversement proportionnelle à l'espérance de vie à la retraite de la catégorie socioprofessionnelle concernée, alors que nos régimes obligatoires ont vocation à délivrer une pension de retraite, assimilable à un salaire socialisé, c'est-à-dire une prestation proportionnelle au salaire et conçue comme la continuation du salaire pour garantir à tous les salariés, y compris les cadres, la continuité de leur niveau de vie.

## **PENSÉE COMME LA CONTINUATION DU SALAIRE, LA RETRAITE RECONNAIT DONC LA QUALIFICATION, L'EXPERTISE ET LES RESPONSABILITÉS EXERCÉES AU COURS DE LA CARRIÈRE.**

Pensée comme rente viagère, elle fait table rase de ces dimensions. Elle est alors en symbiose et en cohérence avec la logique de diminution du « coût » du travail et du refus associé de reconnaissance des qualifications. Ce qui se profile est inacceptable : la mise en œuvre d'une réforme systémique, à cotisations définies, serait totalement irresponsable dans notre contexte économique et social et face à l'évolution sociologique de la population.

**La mise en œuvre d'une réforme systémique, à cotisations définies, serait totalement irresponsable dans notre contexte économique et social**

**Est-il responsable de demander de travailler plus longtemps** quand les politiques des employeurs font que l'on est jeune de plus en plus vieux, et donc à la porte des entreprises, et vieux de plus en plus jeune quand on est viré « seniors », parfois dès 45 ans (exemple des bureaux d'études) ?

**Est-il responsable de condamner la dynamique démographique** de la France, de désespérer la jeunesse, pour devenir un pays passoire pour les jeunes diplômés, ce qui a déjà commencé avec l'exil des jeunes chercheurs ?

**Est-il responsable d'introduire le critère de l'espérance de vie au nom de l'équité**, qui d'emblée va encore aggraver les discriminations dont sont déjà victimes les femmes ?

**Est-il juste de confisquer aux travailleurs les fruits de l'augmentation de la productivité du travail** dont ils sont les artisans, en refusant d'augmenter à proportion les ressources consacrées aux retraites ?

**Est-il juste pour avoir droit à une pension décente, et finalement virtuelle, de se tuer au travail** (comme l'illustre la projection du système en Suède ou en Italie, de travailler jusqu'à 69 ans - 75 ans pour espérer maintenir un niveau de pension) ?

**Est-il démocratique**, au nom de l'équilibre automatique des régimes, via la variable d'ajustement du niveau de pension, de réduire l'action des gouvernements à l'application d'une règle de 3 plutôt qu'à la définition d'orientations politiques et qu'à l'organisation d'un débat public en fonction des besoins et des aspirations des citoyens du pays ?

Nous refusons résolument les axes de la réforme avancée : allongement de la durée cotisée à 43 ou 44 annuités, baisse du niveau des pensions et partage de la pénurie parmi les salariés et retraités.

**Notre système  
solidaire a de l'avenir**

**Refuser la double  
discrimination  
contre les femmes**

## **NOUS PROPOSONS DE NOUS ATTAQUER AU COÛT DU CAPITAL ET À UNE NOUVELLE RÉPARTITION DES RICHESSES POUR CONFORTER NOTRE SYSTÈME.**

Quant à la capitalisation, elle ne tient pas face au système de répartition solidaire, de loin le plus efficient, puisque le seul susceptible de garantir la continuité du meilleur niveau de vie de carrière tout au long de la retraite à moindre coût!

Ainsi, pour espérer compenser une baisse du niveau des pensions par rapport aux salaires de dix points, il faudrait épargner chaque année pendant trente ans un mois de salaire (selon l'Observatoire de l'épargne européenne (OEE) et la Fédération française des sociétés d'assurance). Pour une baisse de vingt points, induite par les réformes mises en œuvre depuis 1993, cela nécessiterait d'épargner deux mois de salaire par an pendant trente ans, sans garantie aucune de prestation à la clef! Rien de commun avec l'effort à produire en répartition : au maximum 0,5 point de cotisations salariale et patronale de plus par an d'ici 2050, moins si l'on modifie l'assiette des cotisations! Où est la difficulté alors qu'un effort du même ordre a déjà été consenti par les citoyens entre 1970 et 1993, en dépit de la crise résultant du premier choc pétrolier!

## **GAGNER L'OPINION PUBLIQUE POUR CONFORTER ET DÉVELOPPER NOTRE SYSTÈME DE RÉPARTITION SOLIDAIRE EST À NOTRE PORTÉE.**

Malgré le déploiement de la campagne médiatique et les multiples sondages sur les choix à opérer entre les différents sacrifices pour les salariés, le baromètre de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) sur les évolutions depuis 2000 des attentes de l'opinion publique sur la retraite, est sans appel.

Ainsi, les Français d'âge actif pensent dans une écrasante majorité que le système de retraite doit rester essentiellement public, que les retraites doivent profiter à tous, sans distinction de catégorie sociale ou de statut professionnel; malgré la réforme des retraites de 2010 définissant les âges de 62 et de 67 ans comme nouvelles bornes d'âges du système de retraite, la référence aux âges de 60 et 65 ans reste très prégnante dans les souhaits et attentes exprimés.

L'évolution observée, dont l'ampleur est la plus forte, concerne la vision -partagée par toutes les tranches d'âges- qu'ont les Français d'âge actif d'un faible niveau de vie des retraités actuels: alors qu'en 2004, moins d'un tiers le pensait plus faible que celui de l'ensemble de la population, ils sont près des deux tiers à le penser en 2012 plus faible.

Depuis 2010, en moyenne, les Français d'âge actif souhaiteraient, dans toutes les tranches d'âge, prendre leur retraite vers 59 ans et demi. Ils pensent qu'il n'est plus acceptable de faire travailler les gens au-delà de 63 ans et demi.

**La crédibilité de nos propositions de financement doit être à la hauteur des aspirations des Français.** Il faut donc montrer la mystification orchestrée autour d'une soi-disant « crise » des finances publiques.

**Le choix de rompre  
avec la logique  
libérale était déjà  
posé dans les luttes  
de 2010.**

## EN EFFET :

➔ **21 000 milliards de dollars sont stockés dans les paradis fiscaux**, soit sept fois plus que les dettes publiques de l'ensemble des pays du monde.

➔ **41 milliards d'euros de dividendes ont été distribués en France par les entreprises du CAC 40.** Si on taxait de 5% ces distributions, on réduirait des 2/3 le déficit annoncé pour 2020. Cette taxation aurait le double avantage de limiter la distribution de dividendes au profit des salaires.

➔ **Le tiers restant peut être aisément financé** en prenant sur les 50 milliards d'exonération des cotisations sociales des entreprises.

Ces quelques exemples ne sont que des illustrations de l'ensemble des propositions qu'avance la CGT sur ce sujet. Elles permettent de répondre aux besoins qui s'expriment avec force aujourd'hui et pour l'avenir. C'est le cas du financement de la VAE (validation des années d'étude pour la retraite) pour les jeunes diplômés ou encore le financement de la pénibilité ou des périodes de chômage. C'est le cas aussi pour refuser le statu quo concernant la double discrimination dont sont victimes les femmes (salaires et accès aux responsabilités puis faible niveau des retraites.)

Cette journée nous a permis de mieux décrypter les mécanismes et la nocivité des réformes systémiques.

Elle conforte notre conviction selon laquelle notre système solidaire de retraite a de l'avenir car il est le plus à même de répondre solidairement aux aspirations et aux attentes de la population d'un modèle de progrès social.

La multiplication des débats, la diffusion de nos propositions, l'utilisation des supports confédéraux (diaporama réalisé par le secteur Retraites confédéral...), doivent permettre prise de conscience et mobilisations des salariés et de l'opinion publique.

Le choix de rompre avec la logique libérale était déjà posé dans les luttes de 2010.

L'expérience montre qu'il ne se réduit pas à des changements de responsables politiques.

La mobilisation pour les retraites, que nous cherchons à impulser, implique des choix et une réorientation politique qu'attendent tous ceux qui ont voulu le changement en 2012 (C'est le sens de l'appel à la semaine d'action de la CES et à la mobilisation du 19 juin).

## **CONSTRUIRE L'AVENIR D'UNE RETRAITE POUR TOUS, C'EST CONSTRUIRE LA RETRAITE TOUS ENSEMBLE.**

Nous avons la ferme ambition à la Cgt de pouvoir, construire cet avenir des retraites avec l'ensemble des organisations syndicales françaises et les organisations syndicales des pays européens dans le cadre d'un syndicalisme lucide, propositionnel et combatif, vent debout pour imposer le progrès social.